

Février 2025

## **Note d'information sur l'avancement de l'enquête sur la sortie de route d'un autobus sur la M6202 à LEVENS (Alpes-Maritimes) et sa chute sur une voie ferrée survenues le vendredi 12 janvier 2024**

### **Avertissement :**

*L'enquête technique du BEA-TT n'est pas terminée.*

*La note d'étape ci-après s'inscrit dans une démarche visant à informer de l'avancement de l'enquête technique et à annoncer dès que possible aux entités concernées les premières orientations préventives.*

*Elle s'appuie sur des éléments encore partiels.*

Le vendredi 12 janvier 2024 vers 9 h, un autobus du réseau « Lignes d'Azur » (ligne 59) se déporte sur la gauche et fait une sortie de route au niveau de l'entrée du hameau du Plan du Var (commune de Levens) hors agglomération, sur la M6202 au nord de Nice. Cet accident a eu lieu sur une route bidirectionnelle à une voie par sens, de 3 m de large, mais ne disposant pas de bande dérasée, sur une section rectiligne de quelques dizaines de mètres et légèrement en amont d'un virage à droite.

Le véhicule percute un muret en pierres, de moins d'un mètre de hauteur, bordant la chaussée, chute et s'immobilise sur son côté gauche sur la voie ferrée du « Train des Pignes » située quelques mètres en contrebas.

Cet accident a entraîné des blessures graves à 2 adolescents, seuls passagers assis au fond de l'autobus. Un a souffert d'un traumatisme crânien et d'une blessure à la clavicule, et l'autre a été gravement atteint au niveau de la mâchoire.

Le conducteur en revanche n'a été que légèrement blessé à la tête. L'autobus effectuait la liaison régulière entre Nice et Plan du Var. Propulsé par une motorisation fonctionnant au gaz naturel, il ne disposait pas de ceintures de sécurité pour les passagers et le conducteur.

Quelques minutes après l'immobilisation du bus, un incendie est apparu au niveau du compartiment moteur mais a été rapidement éteint par les services de secours présents sur les lieux.

Des analyses post-accident ont démontré la présence de cocaïne chez le conducteur d'une trentaine d'années, récemment embauché comme conducteur intérimaire.

Bien qu'étant un autobus, ce véhicule disposait d'un chronotachygraphe, dispositif d'enregistrement de données cinématiques dans lequel la carte du conducteur était insérée. Son analyse a permis de déterminer avec précision la vitesse du véhicule les secondes précédant la sortie de route et l'activité du conducteur les heures précédant l'accident.

Les circonstances de l'accident sont claires et le scénario de l'accident peut être établi avec une quasi-certitude.

Il reste à finaliser certaines investigations en lien avec la prévention et la répression de la conduite sous stupéfiants des conducteurs d'autobus et d'autocars, cause identifiée dans un événement plus récent dans le cadre d'un transport scolaire ayant entraîné le décès d'une adolescente et des blessures à de nombreux autres passagers, le conducteur ayant été testé positif au cannabis.

Au vu de ces éléments, la publication du rapport final du BEA-TT est envisagée pour mi-2025.